

Choix profession : avocat ?

Par **Judith**, le **09/10/2020** à **03:32**

Bonjour,

Je fais des études de droit, j'aime cela.

J'aime beaucoup apprendre.

Le métier d'avocat m'intéresse mais je n'aime pas du tout prendre la parole.

Le concours de l'ENM semble assez complexe pour moi.

J'ai pensé au métier de juriste mais j'aime particulièrement le droit de la famille et le droit pénal. Et les juristes dans ces domaines ne sont pas nombreux.

Que faire ?

Merci d'avance pour l'aide, je suis un peu désespérée.

Par **Isidore Beautrelet**, le **09/10/2020** à **07:13**

Bonjour

[quote]

j'aime particulièrement le droit de la famille et le droit pénal. Et les juristes dans ces domaines ne sont pas nombreux.

[/quote]

Ces domaines peuvent intéresser des cabinets d'avocat ou certaines associations. En effet, il n'y a pas que les entreprises qui recrutent des juristes.

[quote]

Le métier d'avocat m'intéresse mais je n'aime pas du tout prendre la parole

[/quote]

Des nombreux étudiants timides sont devenu avocat car ils ont réussi à dépasser ce blocage.

Par **joaquin**, le **09/10/2020** à **10:19**

Bonjour,

si vous n'aimez pas prendre la parole en public, effectivement le métier d'avocat ca va être difficile. Attention :concernant le métier de juriste vous ne pourrez l'exercer que comme salarié (d'une ou plusieurs entreprises et/ou associations), contrairement au métier d'avocat que vous pouvez exercer en indépendant.

Joaquin Gonzalez

Par **Judith**, le **09/10/2020 à 16:11**

Merci bcp pour vos réponses.
J'y vois un plus clair.
S'il y a d'autres avis, je suis toute ouïe.

Par **Raphael - Aideauxtd**, le **12/10/2020 à 10:57**

Bonjour,

D'abord, la prise de parole en public fait peur à une grande majorité de personnes. C'est long, mais avec de l'entrainement, il est vraiment possible de dépasser ce blocage (aujourd'hui avocat de formation, je parle en connaissance de cause).

De nombreux spécialistes de la parole (comme Bertrand Périer) considèrent d'ailleurs que cette crainte est en réalité une force puisque les "timides" de nature ont tendance à travailler encore plus dur pour s'améliorer contrairement aux personnes qui sont naturellement à l'aise à l'oral.

Mais si vous n'aimez pas prendre la parole en public, le métier d'avocat ne nécessite pas forcément de prendre la parole. Par exemple, en droit du travail les plaidoiries sont orales mais certains avocats ne vont jamais plaider et se cantonnent à une activité de "conseil".

S'agissant des matières qui vous intéressent, j'ai souvent vu des offres de juriste pour exercer en droit pénal (notamment juriste au sein de la SNCF pour défendre les contrôleurs contre les agressions). Cette matière n'est donc pas réservée qu'aux avocats. Toutefois, il y a nécessairement une prise de parole en public même en tant que juriste. Même s'il ne s'agit pas de plaidoirie, il y a nécessairement des présentations orales à réaliser.